



## **PROCES VERBAL DE LA XXIX IEME ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACI MONACO**

### **Assemblée Générale de l'ACI tenue le 18 Octobre 2022 à l'hôtel Novotel de Monaco.**

Les membres de l'Association l'ACI MONACO 'The Financial Markets Association' se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle, sur convocation faite par le secrétaire général le 28 Septembre 2022.

La Présidente Sophie Gest ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Sont présents ou représentés 36 membres de l'association sur un total de 54 membres actifs et associés (disposant du droit de vote). Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux membres.

La Présidente rappelle ensuite aux membres que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 26 Octobre 2021
2. Intervention de la Présidente
3. Rapport moral et financier de l'exercices 2021
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Actualités 2022 et projets

### **Point 1) Lecture et approbation du procès-verbal de l'AGO du 26 Octobre 2021**

La Présidente procède à la lecture du procès-verbal de l'AGO tenue le 26 Octobre 2021 portant sur les exercices 2019 et 2020, et le soumet à l'approbation des membres. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Point 2) Intervention de la Présidente**

La Présidente souligne le caractère doublement particulier de cette XXXème Assemblée Générale : 2021 a marqué la reprise progressive des activités de l'ACI Monaco après une mise à l'arrêt dictée par les contraintes sanitaires liées à la crise de la Covid-19, et a vu un changement de gouvernance à la tête de l'Association.

En 2021, l'Association compte 56 membres dont 54 membres actifs et associés (disposant du droit de vote) et 2 membres sympathisants (ne disposant pas du droit de vote).

Exceptionnellement, l'ACI Monaco a fait le choix d'appeler à la cotisation minimum (35 EUR) correspondant à la cotisation que chaque association nationale paye annuellement à l'ACI FMA.

Ce choix a été fait par respect pour les membres, en raison du peu d'activités proposé au cours de l'année 2021. A la différence de plusieurs associations nationales, l'ACI Monaco a souhaité marquer son soutien et renouveler son engagement envers son association faîtière en s'acquittant de sa cotisation annuelle.

### **Point 3) Compte rendu des Activités**

- **Formation**

En raison du contexte sanitaire, aucune formation n'a eu lieu en 2021.

- **Evènements**

En raison du contexte sanitaire le Challenge de Golf ACI habituellement organisé en Mai chaque année n'a pu avoir lieu.

Le 17 Juin 2021, l'ACI Monaco a pu organiser son XXVIème colloque initialement prévu en Juin 2020 sur le thème « Investir pour le climat de demain ! ». En présence de son Président d'honneur SAS le Prince Souverain Albert II, notre Association a eu le privilège d'accueillir le Professeur Christian GOLLIER, économiste belge, et spécialiste de l'économie de l'environnement. L'évènement a rassemblé une centaine de personnes qui ont manifesté leur plaisir de retrouver les manifestations conviviales de l'ACI.

Enfin, l'ACI a pu organiser son Pot de rentrée le 19 Octobre 2021. Elle a également invité les membres à se retrouver autour d'une dégustation de vins biodynamiques le 2 Décembre 2021 ; une occasion pour chacun de faire connaissance avec les membres nouvellement élus du bureau.

### **Point 4) Etats financiers :**

- **Rapport du Trésorier**

La Présidente présente à l'assemblée les rapports financiers remis par le Trésorier Alexandre BLONDA. L'année 2021 s'est soldée par une diminution du patrimoine de l'Association (-10,459.43 EUR) : résultat sans surprise, puisque l'ACI Monaco n'a encaissé aucune cotisation pour son compte, et a fait face aux frais d'organisation du colloque des 30 ans.

- **Rapport des vérificateurs des comptes**

Le rapport du CAC ne mentionne aucune anomalie. Les comptes annuels sont jugés réguliers et sincères.

### **Point 5/ Approbations et quitus**

L'assemblée après avoir entendu le rapport moral et le rapport financier de l'association pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 et pris connaissance des comptes et du bilan de l'association pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus de sa gestion au Trésorier.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **Point 6) Perspectives 2022**

La Présidente indique à l'assemblée les grandes lignes de la feuille de route établie par le bureau dès sa prise de fonction fin 2021 : reprise des activités habituelles de l'ACI, resserrement des liens avec les membres, développement du réseau et de la représentation de l'ACI au sein des établissements de la place, renforcement de la communication et des canaux de publication, réflexions et ébauches de propositions nouvelles.

Sur la partie budgétaire, la Présidente indique que l'objectif est de retrouver un équilibre entre les dépenses liées aux frais de fonctionnement et aux événements, et les revenus provenant essentiellement des adhésions et du soutien financier de nos partenaires et sponsors.

### **Point 7) Cotisations**

La Présidente propose de maintenir le prix des cotisations de la manière suivante :

Membres actifs et associés : 100 Euros

Membres sympathisants : 70 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente, et le Secrétaire Général.

La Présidente  
Sophie GEST

Le Secrétaire Général  
Alexandre MARTINOTTI